

# Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Conseil d'école du 10 novembre 2017

## Ecole élémentaire Youri Gagarine

### Etaient présents :

- **Représentants de la Mairie :** Mr Roger ,Mr Le Meur.
- **Parents d'élèves élus :** Mmes Guillaud, Baybi Bakalla, Bdida De Zan, Lage, Catherine, Bdida-Benbatoul, Mouradi, Benacer Machrouh, Aboughal et Mr Avanzi.
- **Responsable des Génotap et temps périscolaires :** Mme Mélanie Blecourt
- **Equipe enseignante :** Mmes Simon, Johanet, Myot, Gasnet, Rebeix, Fournier, Mamoun, Guichard, Fatni, et Mrs Hertault, Veyres et Beauvais.
- **DDEN :** Mr Simon
- **Excusés :** Mmes Dobigny (IEN) et Versace, Delphin, Legendre et Drouere (enseignantes)

### Ordre du jour :

#### 1. Validation du règlement intérieur :

Rappel : Le règlement intérieur de l'école est tiré **du règlement départemental qui est applicable dans toutes les écoles** (une copie est fournie aux parents d'élèves élus)

#### Les modifications apportées ou règles rappelées :

- L'admission : lorsque les parents sont séparés, il est nécessaire de préciser **qui est le responsable légal de l'enfant**. (la Mairie fait l'inscription et doit faire passer ces informations car c'est à eux que les documents officiels sont remis).
- La présence de TOUS les enfants est obligatoire du lundi au vendredi.
- **Les livres doivent être couverts dès le premier jour**. Un livre détérioré doit être remboursés la famille concernée.
- **Les bijoux, les billes, tous les objets couteux sont interdits**.
- La piscine est obligatoire, il faut une dispense médicale si l'enfant ne peut pas faire son travail.

⇒ **Validation par le Conseil d'école du règlement qui sera collé dans le cahier de correspondance.**

- **La charte de la laïcité** qui est un document obligatoire et **primordial** sera aussi attachée au règlement intérieur.

#### 2. Les effectifs actuels et ceux prévus pour 2018/19 :

Situation de la rentrée :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
53	60	62	43	39

Soit 257 élèves répartis **sur 11 classes (ouverture d'une classe en septembre 17)**

⇒ **De nombreux problèmes déjà soulevés au dernier conseil d'école de juin :**

- Locaux non-adaptés à 11 classes, problèmes du nombre de sanitaires insuffisants, plus d'espaces de vie dans l'école, problème de nettoyage de l'école...
- Demande de la création **d'une bibliothèque commune maternelle et élémentaire**.
- **Agrandissement de la cour de récréation**.

⇒ **Les problèmes de lieux d'activités :** toutes les salles de l'école sont occupées.

- Augmentation du nombre d'enseignants aux entrées et lors des récréations.

⇒ **La cour devient très réduite surtout en cas de pluie** => On avait demandé l'agrandissement de l'espace cour....

**Pour ne plus avoir de problème, il va falloir ouvrir l'espace vert même en cas de pluie** pour que les enfants puissent jouer, courir en ayant assez de place.

➔ Distribution des normes pour l'école élémentaire ( Art 10-2-3-2)

#### Problème des effectifs pour l'année prochaine :

- **Beaucoup d'élèves sont déjà accueillis cette année mais 282 élèves seraient attendus à la prochaine rentrée. ( 64 CP devraient arriver).**

Il faudrait alors **OUVRIRE UNE DOUZIEME CLASSE MAIS LES LOCAUX NE SONT PLUS ADAPTES**. La salle polyvalente est devenue le seul et unique lieu de vie de l'école. La BCD et la salle informatique ont déjà été regroupées. La salle informatique est devenue une classe.

**IL FAUT TROUVER UNE SOLUTION POUR QUE LE NOMBRE DE CP ARRIVANTS SOIT REDUIT IMMEDIATEMENT... Sinon, L'impact en serait très négatif pour le travail d'une école située REP (réseau d'éducation prioritaire).**

**EN PLUS :**

- ⇒ Avec la réforme de la rentrée 2018 **« les CP A 12 élèves par classe », il va falloir trouver 3 à 4 salles de classes supplémentaires (soit 14 à 15 classes).**
- ⇒ **Evolution de la population** : baisse des enfants provenant de la zone pavillonnaire et arrivée d'enfants avec des situations familiales et sociales difficiles de plus en plus importantes. [% important d'enfants non francophones alors qu'ils sont nés en France]

⇒ **Afin de pouvoir continuer à éduquer les élèves au vivre-ensemble, il est nécessaire que les effectifs ne soient plus augmentés.**

**Une nouvelle étude de la carte scolaire va être faite le mardi 14 novembre prochain.**

- ⇒ L'année dernière, Un secteur commun a été créé pour que les enfants soient également répartis aussi bien dans les écoles Pergaud, Macé, Diderot ou à Gagarine.

**Mais dans la réalité, les familles dont les enfants ont fait leur scolarité à l'école maternelle Youri Gagarine souhaitent que leurs enfants restent dans ce même groupe scolaire.**

- ⇒ La mairie ne fait que proposer aux familles l'éventualité d'une autre école qui aurait pu accueillir leur enfant. Seulement si les parents refusent, l'enfant reste dans le même groupe scolaire.

**En plus, les décisions de la commission de dérogation ne semblent pas toujours appliquées d'où le problème de surpopulation de l'école Youri Gagarine.**

- ⇒ Le changement lié au secteur-commun n'est pour le moment visible que sur les classes de petite-section.

**Il est nécessaire que les effectifs arrêtent d'augmenter. Il n'y a pas les locaux adaptés.**

**Il est certain qu'avec moins d'élèves, on peut davantage réussir surtout dans un milieu défavorisé.**

Un responsable technique était venu au mois de juin pour évaluer le coût des sanitaires supplémentaires pour les filles, de l'augmentation de la surface de la cour.

- ⇒ Résultats : goudronnage de la moitié de la cour. **Mais tous les travaux ont été arrêtés par le service technique, car il y aurait peut-être une restructuration complète de l'école.**

Pour les salles supplémentaires [CP A 12 ELEVES] : il faudrait 40 m<sup>2</sup> pour une classe. Plusieurs possibilités proposées par les services techniques MAIS :

**Solutions non- envisageables :**

- Des modulaires pourraient être placés au milieu du terrain de foot. (REFUS DE L'ECOLE)
- Des modulaires le long de l'école maternelle. (REFUS DE L'ECOLE).

**Solutions envisageables : Des modulaires pourraient être rattachés à l'école, les salles seraient attenantes à l'école.**

**Retirer le préau (qui ne contient plus les 11 classes actuelles) afin que cette zone devienne libre pour qu'il y ait des modulaires placés à cet endroit. Le préau pourrait être mis dans la cour de l'école.**

**Réponse de Mr Roger, adjoint au Maire :** « Pour le moment, **la mairie est en plein processus budgétaire** et préférerait envisager des modulaires sur du plus long terme. Les mouvements de population ne sont pas envisageables, certains écoles ont été agrandies, mais régulièrement, tous les deux à trois ans, on a une évolution de la carte scolaire, de l'urbanisme et de la population. Il

serait donc nécessaire de rééquilibrer».

**Revendications et remarques du Conseil d'école :** « cela fait longtemps que l'on alerte car on ne sait pas où ouvrir la douzième classe donc les classes de CP à 12 élèves ne pourraient pas être envisagées dans ces conditions. »

**Un parent d'élèves :** « Les problèmes de toilettes ne sont pas résolus. En 2018, y-a-t-il un planning de construction et des travaux prévus ? »

**Monsieur Roger :** « Il y a des contraintes de budget, notre capacité d'investissement est limitée. Les constructions sont faites sur 5 ans ».

**M. Veyres /** « La carte scolaire va-t-elle permettre d'éviter d'ouvrir une douzième classe, les décisions prises lors des commissions ne semblent pas prises en compte par les familles ».

**Monsieurs Roger :** « Nous n'avons pas de levier pour obliger une famille à partir d'une école. »

**Mme FOURNIER :** « Concrètement, qu'est-ce qui est proposé pour la rentrée 2018 ? Nous n'avons pas de place pour accueillir, mais est-ce que la Mairie fera son possible pour qu'il y ait des modulaires pour ouvrir des classes de CP à 12 élèves ? »

**Monsieur Roger :** « Rappel sur ce qui a été fait dans la ville et sur la faisabilité des projets, je ne peux pas vous dire la finalité de l'instruction. **Nous ne sommes pas en état de donner une réponse.** »

**Mme JOHANET :** « Les élèves sont déjà trop nombreux »

**M. VEYRES :** « est-ce que le déplacement des cloisons est envisageable ? »

**Monsieur Roger :** « **Non, c'est trop compliqué en 2 mois** »

**Mme SIMON :** « **Nous, ce que nous voulons, ce sont des classes de CP à 12 élèves** ».

⇒ **Les services techniques se sont saisis du dossier et travaillent sur les différents scénarios. Une réponse pourrait être donnée avant le second conseil d'école.**

### 3. Le ménage dans l'école

⇒ **Constat :** les travaux d'agrandissement de la cour ne vont pas se faire

⇒ **Décision commune de l'équipe éducative :** tant pis, nos élèves vont aller sur les espaces verts dans n'importe quelles conditions météorologiques pour éviter les accidents.

⇒ **Problème du ménage de l'école encore plus important**

Or Le ménage est fait entre 6h et 8h30 **MAIS** les dames de ménage n'ont pas le temps de faire leur travail entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

⇒ De 6h à 7h, elles doivent faire 3 classes et les lieux communs de l'école maternelle.

⇒ **Il leur reste donc 1h30 pour faire les 11 classes de l'école élémentaire.**

**QUESTION :** Est-il possible de faire en sorte que le nettoyage des salles de classes soit fait en deux temps : le matin et le soir ?

- **TOUTES les classes du premier étage sont libres à 16H10 donc elles peuvent être nettoyées pendant ce temps.**
- **Les locaux ne sont pas nettoyés correctement, il ya des odeurs récurrentes dès 8H le matin.**
- Un nettoyage, une fois en 24 heures, n'est pas tolérable.
- **Il y a 3 ans, les dames de ménage, faisaient le ménage en deux temps, ce qui était beaucoup plus efficace. En plus, Les enfants les rencontraient et il y avait un lien social évident, l'éducation à l'hygiène est donc amoindrie par le manque de nettoyage des locaux.**

**Proposition du représentant de la municipalité :** Mme Jarroussel devrait venir dans l'école.

Monsieur Roger semble entendre **ce problème récurrent souligné depuis 9 conseils d'école.** Il semble compliqué d'embaucher une nouvelle personne.

### 4. La semaine de 4 jours ou 4 jours et demi ?

**Rappel du but de la réforme des rythmes scolaires** (La loi de refonte et de refondation de l'école de 2013) => **Permettre aux élèves de mieux apprendre à l'école en passant à 9 ½ journées d'école (5 matinées) ET EN REDUISANT LE TEMPS DE CLASSE PAR JOUR.**

**Décret Hamon :** concentrer sur un après-midi des activités périscolaires. (Génotap)

**Est-ce que ce système serait reconduit à la prochaine rentrée ? Est-ce qu'il y aura des votes ?**

**Monsieur Roger : Processus de concertation est en cours** avec des ateliers de PEDT ( quels sont les scénarios ?)

- Rencontre avec tous les nouveaux parents d'élèves élus
- Rencontre de l'ensemble des enseignants avant Noël.
- Le dispositif actuel doit être concerté aussi bien par les parents que les enseignants.
- **Elaboration d'un questionnaire pour les enseignants et pour les parents d'élèves. Votes envisageables.**
- **Dates butoires : décisions à prendre entre janvier-février 2018.**

**QUESTION : Si on passe à 4 jours, quel est l'impact éducatif ?**

- La satisfaction des élèves ?
- La fatigue des enfants ?
- Que penser ?

**PROBLEME : Les résultats du questionnaire donné aux familles l'année dernière : AUCUN RETOUR DONNE AUX FAMILLES !!!**

## **5. Les actions du projet d'école :**

- **Dans le cadre du projet d'école, poursuite de la mise en place de trois semaines-jeux :**
  - Du 14 au 18 novembre 2017
  - Du 15 au 22 janvier 2018
  - Du 9 au 14 avril 2018.

**Une demande de subvention dans le cadre des projets d'école a été faite pour acheter d'autres jeux et mettre en place un système de prêts pour les familles.(gestion de prêt des jeux par les parents d'élèves).**

→ **A ce jour, avis favorable de la Mairie, pour les subventions. QUAND ?**

- **Accompagnement éducatif le soir :**

Deux ateliers mis en place mais uniquement trois jours par semaine : lundi, mardi et jeudi (moins de budget,) :

- **1 groupe de CP** + 1 groupe de 12 élèves de cycle 3.

**Travail envisagé : faire venir les parents**

- **Activités musicales :**

**Projet « Nous n'irons pas à l'opéra » : Classes de CE2, CE2-CM1, CM1 :**

**QUESTION :** « A qui appartient à la salle Gérard Philippe ? »

**Monsieur Roger :** « A la Mairie ».

**Les enseignantes de CE2 ET CM1 :** « Cette année, nous ne travaillons pas avec le conservatoire et nous n'avons pas d'intervenant musique (demande de notre conseiller pédagogique en musique) car ce projet rentre dans le cadre de la formation obligatoire des enseignants

=> **NOUS NE POURRONS PAS BENEFICIER DE LA SALLE G.PHILIPPE COMME TOUS LES AUTRES ENFANTS DE LA VILLE !**

- Est-ce une volonté de la mairie de ne pas vouloir que nous présentions notre spectacle à cette salle de spectacle ?

**Mme Fatni :** « Nous sommes trois classes qui veulent faire **notre spectacle dans de bonnes conditions**. Nous nous investissons avec nos élèves. Nous sommes au point d'implorer une salle pour avoir un spectacle. La seule salle proposée a été « **la salle du champs de foire** » qui n'est pas une salle de spectacle et qui ne pourra pas accueillir les 75 élèves et les familles (cette salle n'accueille pas plus de 150 personnes) **Donc les enfants ne pourront pas venir avec tous leurs parents.**»

**Monsieur Roger :** « Le coût est énorme pour la salle Gérard Philippe. » ; **il va voir s'il peut proposer une autre solution.....**

## 6. Questions diverses :

- **Problème de la laïcité** : une personne du personnel de cantine porte un signe distinctif de religion
  - *Troisième conseil d'école auquel le problème est évoqué. Visiblement la décision n'a pas été prise par les ressources humaines. La loi est pourtant claire sur le port de signe de religion ostentatoire. Les enfants s'interrogent sur cette question.*
  - *Mr Roger a déjà fait remonter le problème ; Cette personne a déjà été convoquée par les ressources humaines. Un nouveau RDV va être fait.*

*Fin du Conseil d'école 221h30*